



452/25

26 NOV. 2025

DECISION

La Directrice Générale de l'Agence Urbaine de Rabat-Salé ;

- Vu le dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 Rabia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les Agences Urbaines ;
- Vu le décret n° 2-93-67 du 4 Rabia I 1414 (21 septembre 1993) pris pour l'application du dahir susvisé ;
- Vu le décret n° 2-93-888 du 6 hijja 1414 (17 mai 1994) relatif à l'Agence Urbaine de Rabat-Salé ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'Agence Urbaine de Rabat-Salé ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef du Gouvernement n° 24/2012 du 6 dhou al-hijja 1433 (22 octobre 2012) relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises publics ;
- Vu la loi cadre modificative n°4/2025 du personnel de l'Agence Urbaine de Rabat-Salé au titre de l'année 2025 ;
- Vu les nécessités de service.

Décide

Article 1 : L'Agence Urbaine de Rabat-Salé lance un concours pour le recrutement d'un Technicien en Architecture et Urbanisme.

Article 2 : Les missions relatives au poste à pourvoir, ainsi que les conditions requises sont précisées dans la fiche de poste en annexe.

Article 3 : Les candidats dont les dossiers répondent aux conditions de candidature seront convoqués pour participer au concours qui comprendra une épreuve écrite et une épreuve orale.

Article 4 : Les intéressés doivent adresser leurs dossiers de candidature, sous une enveloppe fermée portant le nom, prénom et l'intitulé du poste pourvu par voie postale ou au Bureau d'ordre, à l'Agence Urbaine de Rabat-Salé, sise à angle Avenue AL Araar et rue Al Jaouz, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat, B.P 2006, **au plus tard, le 11 décembre 2025 à 16 heures** (cachet de la poste fait foi).

La présente décision, la liste des candidats admis à passer l'épreuve écrite, la liste des candidats admis à passer l'épreuve orale, la liste nominative des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront affichées sur le portail **www.emploi-public.ma** et sur le site web de l'Agence Urbaine de Rabat-Salé **www.aurs.org.ma**.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE URBAINE
DE RABAT-SALÉ
A.U.R.S. Khaddouj GUENOU





ANNEXE

FICHE DE POSTE

POSTE : TECHNICIEN EN ARCHITECTURE ET URBANISME

1 CONDITION DE PARTICIPATION :

L'Appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé de 45 ans au plus

2 PROFIL DU POSTE :

Diplôme de Technicien Spécialisé en Architecture et Urbanisme.

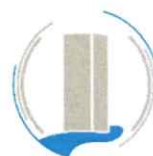
3 COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :

- Dynamisme, motivation, sérieux et esprit d'initiative ;
- Ecoute et capacité de dialogue ;
- Grande capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Disponibilité, autonomie dans l'organisation du travail et mobilité ;
- Bonne faculté d'analyse, d'organisation et synthèse ;
- Qualités rédactionnelles ;
- Maîtrise de l'outil informatique et des logiciels en relation avec l'urbanisme ;
- Connaissance des lois, réglementations et procédures régissant l'urbanisme ;
- Connaissances des normes applicables en matière de planification et gestion urbaines (normes architecturales, normes urbaines, grille d'équipements, règlement de voirie ... etc).

4 DESCRIPTION DU POSTE

- Instruire les petits projets ;
- Saisir les données relatives aux projets ;
- Participer aux opérations de contrôle ;
- Participer à la commission de dérogation ;
- Réaliser le calcul des surfaces servant à la rémunération des services rendus ;
- Participer à l'élaboration des bilans ;
- Traiter les dossiers divers (requêtes, reprogrammation, doléances ...) ;
- Participer à l'élaboration du plan d'action et du bilan ;
- Représenter l'AURS aux réunions.

./.





5 DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature portant l'intitulé du poste, faisant ressortir l'adresse mail et le numéro du téléphone du candidat ;
- Un Curriculum Vitae (CV) bien détaillé avec photo (compétences, formation, parcours académique et professionnel) ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ;
- Une copie du Baccalauréat ;
- Une copie du diplôme de Technicien spécialisé en Architecture et Urbanisme délivré par une école ou un institut national ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent assorti d'une attestation d'équivalence, conformément à la réglementation en vigueur ;
- Une copie des attestations de travail justifiant l'expérience ;
- Une attestation détaillée des déclarations des salaires octroyée par la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale pour les candidats issus du secteur privé.

8

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
AGENCE URBAINE
DE RABAT-SALE
A.U.R.S Khaddouj BOUNOU

